

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation 25 juin 2025
Date de publication 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY**, **Claudine BAUDIN ERARD**, **Evelyne BOCQUET**, **Philippe BORDE**, **Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA**, **Raphaël DA CRUZ**, **Anita DANGIN**, **Simone DEVAUX**, **Pierre Frédéric MAITRE**, **Jean-Pierre NANCEY**, **Emmanuel PROVIN**, **Régis RENARD**, **Marie-José ROY-DECHANET**, **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Mélanie SIGNORY**, **Serge VOILLEQUIN**, **Lucienne WOJTYNA**.

Absents : **Angélique CHEVRE**, **Katty CLAYES TAHKBARI**, **Raynald INGELAERE**, **Mickaël VAIRELLES**, **Pierre MARY**, **Pascale PETIT**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM**.

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES** pouvoir donné à **Régis RENARD**, **Bruno LORILLERE** pouvoir donné à **Emmanuel PROVIN**, **Karine VERVISCH** pouvoir donné à **Claudine BAUDIN ERARD**.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 06_02072025

N°06 : RESTAURATION PATRIMONIALE DE L'HOTEL DE VILLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Le rapporteur expose que le bâtiment de l'Hôtel de Ville nécessite certains aménagements afin de se mettre en conformité avec les normes actuelles que ce soit en termes :

- D'accessibilité : il convient de conformer aux normes d'accessibilité PMR notamment par l'installation d'un ascenseur et l'aménagement des toilettes
- De consommation énergétique : il convient de réaliser des travaux de rénovation énergétique y compris dans les combles
- D'usage : amélioration de la fonctionnalité des locaux pour les rendre cohérents avec les usages actuels et accessibles à l'ensemble des publics
- De rénovation extérieure (façades et couvertures)

Aussi, il a été confié à Monsieur Mathieu BATY, Architecte du Patrimoine, la réalisation d'une étude de faisabilité de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Ce projet inclus notamment la rénovation patrimoniale de l'Hôtel de Ville :

- Restauration des façades
- Restauration des sols en pierre
- Restauration des charpentes
- Restauration du campanile

- Restauration des couvertures
- Evacuation des eaux pluviales

Les coûts des travaux, en phase Avant-Projet Définitif, ont été évalués comme suit :

ESTIMATION TOUS CORPS D'ETAT	
RECAPITULATIF	Rénovation globale pour la mise en accessibilité de l'hôtel de ville de Bar-sur-Aube
LOT 01 / MACONNERIE – TAILLE DE PIERRE	712 000.00 €
LOT 02 / CHARPENTE	180 000.00 €
LOT 03 / COUVERTURE	362 000.00 €
TOTAL TRAVAUX HORS TAXES	1 254 000.00 €
Honoraires architecte et bureau d'études 7%	87 780.00 €
Bureau d'études 1,5 %	0.00 €
Honoraires coordonnateurs SPS 1%	12 540.00 €
Honoraires bureau de contrôle 1,2%	0.00 €
TOTAL HORS TAXES	1 354 320.00 €
TVA 10%	135 432.00 €
TOTAL TTC	1 489 752.00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- la restauration patrimoniale de l'Hôtel de Ville :
 - Coût de l'opération : 1 489 752 € TTC
 - Base subventionnable : 1 354 320 € HT
 - Subvention :
 - DRAC (20%) : 270 864.00 €
- Région : 80 000.00 €
- Autofinancement : 1 138 888.00 €

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité et Jeunesse et affaires scolaires du 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté ci-dessus de rénovation patrimoniale de l'hôtel de ville,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

P 1



.....*Simone De Vaux*....., secrétaire de séance

De Vaux